

**FRAIS DE SANTE 2022
- REGIME ALSACE MOSELLE -**

Dans l'attente de la réception des dossiers complets que Gras Savoye adressera très prochainement à l'ensemble des salariés d'Elior France, vous trouverez ci-dessous une synthèse de la couverture Frais de Santé.

Tout collaborateur qui rejoint Elior entreprises bénéficie d'une couverture sociale familiale (salarié, enfants et ascendants à charge) pour les dépenses de santé ⁽³⁾ et les arrêts maladie ; ces régimes restent gérés par Gras Savoye.

Le régime Frais de santé couvre les **honoraires médicaux** et les **dépenses de médicaments**.

Affiliation salarié, enfants et ascendants à charge (niveau 1 obligatoire)

3 niveaux de couverture sont proposés, avec des montants de cotisations et de remboursements différents, présentés dans le dossier remis à l'embauche : le niveau 1 est obligatoire ; on peut y ajouter une option, facultative ; on peut encore y ajouter un contrat dit Santé+ :

- **Niveau 1** : régime de base obligatoire = 23,24 € par mois pour le salarié
Niveau d'adhésion par défaut ; la cotisation est retenue sur salaire.
- **Niveau 2** : Niveau 1 + Option 1 = 23,24 € + 25,20 € = 48,44 € par mois pour le salarié
L'imprimé d'adhésion à l'Option doit être envoyé obligatoirement au Service Paie ; la cotisation est retenue sur salaire.
- **Niveau 3** : Niveau 2 + régime Santé+ = 48,44 € + 47,61 € = 96,05 € par mois pour le salarié
*L'imprimé d'adhésion à l'Option doit être envoyé au Service Paie ; la cotisation de 48,44 € est retenue sur salaire.
L'imprimé d'adhésion à Santé+ est à renvoyer à Gras Savoye avec le formulaire de prélèvement SEPA ; la cotisation de 47,61 € est prélevée par Gras Savoye. ⁽⁴⁾*

Quel que soit le niveau de couverture retenu, le bulletin d'affiliation est à retourner à Gras Savoye pour obtenir la carte de tiers payant.

Affiliation facultative pour le conjoint

Les salariés qui le souhaitent peuvent faire bénéficier leur conjoint de la mutuelle d'Elior du même niveau de garantie, sous réserve du versement d'une cotisation complémentaire :

- Niveau 1 : 48,26 € par mois
- Niveau 2 : 70,71 € par mois
- Niveau 3 : 113,08 par mois

La cotisation pour le conjoint étant prélevée par Gras Savoye, le bulletin d'affiliation est à adresser directement à Gras Savoye avec le formulaire de prélèvement SEPA.

Pour maintenir ou résilier l'adhésion du conjoint :

Les salariés qui souhaitent maintenir ou résilier l'adhésion de leur conjoint devront le faire en ligne sur www.witiwi.fr ou retourner à Gras Savoye la page 3 du courrier que chacun recevra prochainement, accompagné du mandat SEPA qui y sera joint.

David VERDIER
Directeur des Ressources Humaines

³ Des cas de dispense existent. Ils sont précisés dans le document Demande de dispense d'affiliation figurant dans le dossier remis à l'embauche

⁴ Tarifs 2022